



RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00640

Numéro SIREN : 352 657 993

Nom ou dénomination : GROUPE Y BOULLIER

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2017 sous le numéro de dépôt 943

Greffé du tribunal de commerce de NIORT

18 RUE MARCEL PAUL
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658
www.infogreffe.fr

CABINET ACTY
53 RUE des Marais
NIORT
79024 NIORT CEDEX 9

Nos références : / CLEM

NIORT, le 14 Mars 2017

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 352 657 993
Numéro de gestion : 2011 B 00640
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : GROUPE Y BOULLIER
Adresse : 53, RUE des Marais
79000 NIORT

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 943
Date du dépôt: 14/03/2017

- *Acte en date du :* 15/02/2017

Déclaration de conformité

Décision: Fusion absorption

ENTRE LA STE GROUPE Y BOULLIER 352657993 (STE ABORBANTE) ET LA STE AOC
348663709 (STE ABSORBEE)

Le Greffier,



DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Emmanuel BOQUIEN, agissant en qualité de :

- **Président de la société GROUPE Y BOULLIER**
société par actions simplifiée au capital de 117 691 €
dont le siège social est situé à NIORT (79000) – 53 rue des Marais
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 352 657 993 RCS NIORT

et de :

- **Président de la société A.O.C. - AUDIT OUEST CONSULTANTS**
société par actions simplifiée au capital de 150 000 €
dont le siège social est situé à NIORT (79000) – 53 rue des Marais
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 348 663 709 RCS NIORT

Fait les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de NIORT, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSE

- 1) Le Président de la société GROUPE Y BOULLIER et le Président de la société A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS ont arrêté et signé en date du 16 janvier 2017 un projet de traité de fusion entre les deux sociétés et donné chacun à son Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

Le projet de traité de fusion des deux sociétés contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS devant être transmis à la société GROUPE Y BOULLIER.

La société GROUPE Y BOULLIER ayant détenu en permanence la totalité du capital social de la société A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GROUPE Y BOULLIER et par l'Associée unique de la société A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10 dudit code.



- 2) Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de NIORT le 10 janvier 2017 pour les sociétés GROUPE Y BOULLIER et A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS.
- 3) L'avis du projet de fusion prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au BODACC en date du 13 janvier 2017 pour la société GROUPE BOULLIER et pour la société A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce, ainsi qu'en atteste un certificat de non-opposition délivré par le greffe du tribunal de commerce de NIORT en date du 14 février 2017.

- 4) L'avis prévu par l'article R.210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS par la société GROUPE Y BOULLIER et l'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS seront publiés dans le journal d'annonces légales AGRI 79 en date du 17 mars 2017.

CET EXPOSE, IL EST PASSE A LA DECLARATION CI-APRES :


DECLARATION

Le soussigné, ès-qualité, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatées ci-dessus ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NIORT, avec un exemplaire de la présente déclaration, un exemplaire du traité de fusion et de ses annexes.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société GROUPE Y BOULLIER et à la radiation de la société A.O.C. – AUDIT OUEST CONSULTANTS du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à NIORT,
Le 15 février 2017,
En deux exemplaires.


Emmanuel BOQUIEN Président